

DELIBERATION : 2022-02-39

OBJET : Modification du tableau des emplois et des effectifs

L'an deux mil vingt-deux et le douze avril à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel
PELLISSIER Stéphane
BIANCO Philippe

Angles :

BAC Aimé

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
FALASHI Sandra
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
VINCENT Jean-Marc
TILLEMANN Line
MARANGES Philippe
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
COTTON Daniel
DONNINI Gérard
BONIFASSI Eric

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

LAUTARD Yvan

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougion :

AUDIBERT Maxime

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye:

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne:

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. GOLE Jean-Paul; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme PONS-BERTAINA Viviane suppléée par M. LAUTARD Yvan ; M. AUDIBERT Jacques suppléé par M. AUDIBERT Maxime; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. SGARAVIZZI Jean-Marie;

Absents excusés : M. GAGLIO Baptiste; Mme CHAILLAN Alix ; M. DAGONNEAU Frank ; M. DURAND Gilles ; M. LOMBARD Jean-Pierre ; M. SILVY Jean-Louis ; M. BICHON Bruno

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Modification du tableau des emplois et des effectifs**Exposé****1 _ Renforcement du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

Afin de répondre à la fréquence des contrôles fixée par le conseil communautaire, il convient de renforcer le service composé actuellement d'une seule technicienne, par la création d'un second emploi de contrôleur SPANC.

Création
1 emploi permanent d'adjoint technique territorial (Catégorie C – 35h)

Cet emploi, relevant d'un budget annexe, sera financé à terme par les recettes liées à la facturation du service rendu. Le cout chargé de cet emploi sur l'exercice budgétaire 2022 est estimé à 18 523€ avec un recrutement espéré pour le mois de juin, soit 33 000€ en année pleine.

2 – Création de 2 emplois de dumistes

Conformément aux orientations de la commission Culture et aux engagements de la convention EAC (Education Artistique et Culturelle) adoptée par le conseil communautaire, la création de deux emplois d'enseignant artistique en milieu scolaire est programmée au budget 2022. Elle permettra d'assurer des interventions à l'échelle de toutes les écoles du territoire de la CCAPV.

Les emplois concernés seront pourvus par des enseignants titulaires du DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant)

Création
2 emplois permanents Assistant d'enseignement artistique (Catégorie B – 20/20h)

La prise de fonction de ces dumistes est envisagée pour la rentrée de septembre. Le coût chargé de ces deux emplois est estimé à 22 080€ bruts chargés pour la fin d'année 2022. En année pleine, cela représente une charge de 66 240€.

3 _ Suppression d'un emploi lié à une mise à disposition suite à un départ en retraite

Depuis le 1^{er} mars, un emploi administratif est devenu vacant suite au départ à la retraite de l'agent qui l'occupait et qui était mis à disposition de la commune d'Allos. A l'issue, il avait été acté de ne pas reconduire le principe de cette mise à disposition par la CCAPV. Aussi, la commune a entrepris de mener ses propres démarches de recrutement pour son remplacement.

Suppression
1 emploi permanent Rédacteur principal de 1ere classe (Catégorie B – 35h)

4 _ Agents lauréats de concours

Deux agents actuellement en catégorie C, sont lauréats du concours de rédacteur principal de 2eme classe (B).

Le premier assure principalement des missions de gestionnaire, notamment pour le compte du SIVU d'assainissement du Haut-Verdon dans le cadre d'une mise à disposition. Ces missions justifient pleinement cette nomination en catégorie B, compte tenu de l'expertise technique et de la polyvalence attendue et démontrée sur cet emploi.

Le second agent remplit des missions d'assistant administratif polyvalent à la fois pour la direction du service des moyens techniques, et pour le service informatique.

Au regard des fonctions exercées, ces deux agents justifient d'une nomination en catégorie B.

Dans le cas de nominations, une durée de stage d'un an est requise et les agents sont temporairement détachés de leurs emplois d'origine. C'est seulement au terme de cette période probatoire que les emplois d'origine peuvent être définitivement supprimés au tableau des emplois et des effectifs.

Ces nominations, si elles sont validées au travers de ces créations de postes correspondants au tableau des emplois et des effectifs, induiront une charge supplémentaire de 1 008.56 euros € sur l'exercice 2022.

Suppression	Création
1 emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1ere classe (Catégorie C – 35h)	1 emploi permanent de rédacteur principal de 2eme classe (Catégorie B – 35h)

Suppression	Création
1 emploi permanent d'adjoint administratif (Catégorie C – 24h)	1 emploi permanent de rédacteur principal de 2eme classe (Catégorie B – 24h)

5_ Création d'un emploi d'apprenti au service des moyens techniques

En prévision d'un départ en retraite dans les 3 prochaines années, le service des moyens techniques envisage d'intégrer dans ses équipes un apprenti, qui pourrait potentiellement avoir une perspective d'intégration à terme.

Le contrat d'apprentissage a pour but de donner à des jeunes travailleurs (de 16 à 29 ans), en alternance, une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel et technologique.

En l'occurrence, il s'agirait d'un niveau de qualification CAP dans le domaine de l'électricité, d'une durée de 2 ans, dont la formation est notamment délivrée par le centre de formation des apprentis (CFA) de Digne les Bains.

Le service des moyens techniques dispose dans ses équipes, d'un agent volontaire pour assurer la mission de tuteur - maître d'apprentissage, qui lui-même est détenteur de ce diplôme. Cet agent bénéficiera alors d'une bonification indiciaire de 20 points.

Pour les contrats signés à partir du 1^{er} janvier 2022, dans le cadre de la loi de finance, le CNFPT prend en charge la formation de l'apprenti à hauteur de 100%.

Bien qu'exonéré de la plupart des cotisations patronales, le salaire reste à la charge de l'employeur, et le montant versé à l'apprenti est déterminé en pourcentage du SMIC, en fonction de l'âge, l'ancienneté du contrat, le niveau du diplôme préparé.

Âge de l'apprenti	Niveau V préparé		
	Année du contrat		
	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
- 18 ans	25%	37%	53%
18 - 20 ans	41%	49%	65%
21 ans et +	53%	61%	78%

Le temps en formation passé en CFA compte comme du temps de travail rémunéré.

A noter, qu'un agent du service des moyens techniques a sollicité un temps partiel à 80%, ce qui pourrait couvrir pour partie la charge de cet emploi.

Décision

Compte-tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE CREER** au tableau des emplois et des effectifs,
 - 1 emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet (Catégorie C – 35h)
 - 2 emplois permanents d'Assistant d'enseignement artistique à temps complet (Catégorie B – 20/20h)
 - 1 emplois permanents de rédacteur principal de 2eme classe à temps complet (Catégorie B – 35h)
 - 1 emplois permanents de rédacteur principal de 2eme classe à temps complet (Catégorie B – 24/35h)
 - 1 emploi non permanent pour un contrat d'apprentissage pour préparer un CAP en électricité, d'une durée de deux ans à compter de septembre 2022
- **DE SUPPRIMER** au tableau des emplois et des effectifs,
 - 1 emploi permanent de rédacteur principal de 1ere classe à temps complet (Catégorie B – 35h)
 - 1 emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1ere classe (Catégorie C – 35h)
 - 1 emploi permanent d'adjoint administratif territorial (Catégorie C – 24/35h)
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 12 avril 2022
Le Président,



Maurice LAUGIER

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le 14 AVR. 2022

ID : 004-200068625-20220412-2022_02_39B-DE

ANNEXE : tableau des emplois et des effectifs

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS AU 12/04/2022						
EMPLOIS PERMANENTS						
Filière	Cadre d'emploi	Grade	Poste Budgétaire	TC	TNC	Pourvu (effectif)
Administrative	Attachés Territoriaux	Emploi fonctionnel de D.G.S. DES COMMUNES DE 10.000 HAB.	1	1		1
		Directeur Territorial	1	1		1
		Attaché Principal	4	4		4
	Rédacteurs territoriaux	Attaché	9	9		7
		Rédacteur Principal de 1ère Classe	8	8		8
		Rédacteur Principal de 2ème Classe	4	3	1	3
		Rédacteur	4	4		4
	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	5	5		4
		Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	7	6	1	6
		Adjoint Administratif Territorial	15	14	1	11
Sous total			58	55	3	49
Technique	Ingénieurs Territoriaux	Ingénieur	3	3		3
		Technicien Principal de 1ère Classe	1	1		1
	Techniciens Territoriaux	Technicien Principal de 2ème Classe	2	2		2
		Technicien	1	1		1
	Agents de Maîtrise Territoriaux	Agent de Maîtrise Principal	1	1		1
		Agent de Maîtrise	4	4		4
	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique Principal 1ère Classe	3	3		3
		Adjoint Technique Principal 2ème Classe	7	7		7
		Adjoint Technique Territorial	18	12	6	15
Sous total			40	34	6	37
Médico-sociale	Assistants territoriaux Socio-éducatifs	Assistant Socio-éducatif de 2ème classe	1	1		1
	Educateur de jeunes enfants	Educateur territorial de jeunes enfants de deuxième classe	1	1		0
	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent Spécialisé Principal 1ère Classe des E.M.	3	3		3
		Agent Spécialisé Principal 2ème Classe des E.M.	1	1		1
	Auxiliaires de Puériculture territoriaux	Auxiliaire de Puériculture de classe supérieure	1	1		1
		Auxiliaire de Puériculture de classe normale	1	1		1
	Agents sociaux territoriaux	Agent Social territorial	1	1		1
Sous total			9	9	0	8
Animation	Animateurs territoriaux	Animateur	2	1	1	2
	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'Animation principal de 2ème classe	1	1		1
	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'Animation territorial	11	9	2	10
Sous total			14	11	3	13
Sportive	Educateurs Territoriaux APS	Educateurs Territoriaux APS principal 1ère classe	1	1		1
Sous total			1	1	0	1
Culturelle	Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	Attaché de conservation du patrimoine	2	2		2
		Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème	1	1		1
	Adjoints Territoriaux du patrimoine	Adjoint du Patrimoine	3	2	1	3
		Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	2		2	2
	Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique	3	2	1	1
			11	7	4	9
Sous total						
Total postes permanents			133	117	16	117
EMPLOIS TEMPORAIRES						
Filière	Grade	Mission	Nb	TC	TNC	Pourvu
Administrative	Attaché Territorial	Chef de projet SCOT (contrat de projet)	1	1		1
	Attaché Territorial	Chef de projet 1 Petites villes de demain (contrat de projet)	1	1		1
	Attaché Territorial	Chef de projet 2 Petites villes de demain (contrat de projet)	1	1		1
Technique	Ingénieur Territorial	Chargé de mission NATURA 2000 (contrat de projet)	1	1		1
Animation	Adjoint d'Animation	Conseiller numérique (contrat de projet)	2	2		2
Apprentissage	Apprentis	Petite enfance (EJE)	1	1		1
Apprentissage	Apprentis	CAP électricité	1	1		0
Services civiques			3	3		2
Total postes non permanents			11	11	0	9

